

CORONAVIRUS ET ENTREPRISES : MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIES

L'épidémie du coronavirus va avoir des incidences sur la plupart des entreprises adaptées. Afin de vous faciliter certaines démarches, voici quelques informations sur les mesures existantes et les aides actuellement déployées, au regard de ce contexte exceptionnel.

Ce guide sera complété au fil des jours.

CORONAVIRUS : QUESTIONS/REponses POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIES

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

LES AIDES ET MESURES NATIONALES

→ Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement

Vous pouvez les retrouver sur le site du ministère de l'économie :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>

→ Les aides de la BPI

L'information sur l'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire par la BPI est décrit sur le site de la BPI : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/aides-entreprises-impactees-coronavirus-covid-19>

BPI a ouvert un numéro vert : 0 969 370 240 pour les structures en difficultés.

→ Les mesures de chômage partiel

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

Voir son Accord d'entreprise ou sa convention collective.

→ Les mesures concernant les arrêts maladie :

- Arrêts maladie liés au Coronavirus : faire la déclaration sur Ameli
- Arrêts de travail pour garder leurs enfants pour cause de fermeture des écoles
<https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants>
- Le 3 mars dernier, l'Assurance Maladie a mis en place le téléservice « declare.ameli.fr » pour permettre aux employeurs de déclarer leurs salariés sans possibilité de télétravail et qui sont contraints de rester à domicile, suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant. **Ce téléservice de déclaration en ligne est étendu**, à compter du 18 mars aux **personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19**.
<https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-extension-du-teleservice-declareamelifr-aux-personnes-risque-eleve>

LES MESURES ET LES AIDES ÉCONOMIQUES DES RÉGIONS

Plusieurs régions, compétentes en matière de développement économique ont rapidement annoncé des plans de soutien aux entreprises afin de les aider à limiter les effets de la crise.

→ Bourgogne-Franche-Comté :

La Région Bourgogne-Franche-Comté est mobilisée aux côtés de l'État. Elle est à l'initiative d'un dispositif qui conduira à injecter 80 millions d'euros qui seront mis à disposition des entreprises

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region>

→ Bretagne

La Région Bretagne s'associe pleinement aux mesures économiques prises par le gouvernement et annonce plusieurs dispositions supplémentaires pour accompagner les entreprises, les associations et les organisateurs d'événements dans cette période difficile :

<https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/face-aux-consequences-economiques-de-lepidemie-de-coronavirus-la-region-annonce-des-mesures-exceptionnelles/>

→ Corse

Une cellule de « continuité économique » dédiée à l'accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus a été constituée et activée, en liaison avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'ensemble des acteurs économiques régionaux.

https://www.adec.corsica/A-CoronavirusCorse-Cellule-d-appui-et-d-action-aux-entreprises-impactees-par-le-COVID-19_a642.html

→ Grand Est

La Région Grand Est apporte des solutions concrètes pour les entreprises :

<https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/>

→ Hauts de France

Afin d'aider les artisans, commerçants et entreprises impactés par le Covid-19, la Région Hauts-de-France mobilise 50 millions d'euros pour renforcer directement la trésorerie des entreprises

<https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/>

→ Ile de France

La Région Ile de France a décidé de mettre en place un plan d'urgence pour les PME :

<https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region>

→ Normandie

La région Normandie mobilise l'ensemble des outils dont elle dispose pour accompagner au mieux les entreprises normandes dont l'activité est fragilisée par l'épidémie du COVID-19 :

<https://www.normandie.fr/coronavirus-la-region-se-mobilise-pour-accompagner-les-entreprises-impactees>

→ Occitanie

En complément des mesures annoncées par le gouvernement, la Région a décidé d'intervenir pour soutenir l'économie régionale et l'emploi :

<https://www.laregion.fr/Informations-Coronavirus-COVID-19>

→ Pays de la Loire

Face au coronavirus, la région Pays de Loire va mobiliser 50 millions d'euros pour soutenir l'économie :

https://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actu-detaillee/n/plan-regional-durgence-coronavirus-50-mEUR-pour-les-entreprises/

→ Provence Alpes Côte d'Azur

La région Provence Alpes Côte d'Azur mobilise 12 m€ pour protéger les entreprises et sauvegarder les emplois en région sud :

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/12-meur-pour-proteger-les-entreprises-et-sauvegarder-les-emplois-en-region-sud>